

3

AVR
2018

Informations diverses

CONSULTATION PUBLIQUE VILLE DE GENEVE - PLAN DIRECTEUR COMMUNAL NOUVELLES PLANIFICATIONS THEMATIQUES

Le contexte

Suite à l'approbation du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030), par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, les communes genevoises ont été astreintes à vérifier, dans un délai de trois ans, la conformité de leur plan directeur communal à ce dernier, en vertu de l'article 10, alinéa 9 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (laLAT).

Un rapport de conformité a été établi à cet effet et transmis au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) qui a conclu que le plan directeur communal (PDCom) de la Ville de Genève répond à l'exigence de conformité au PDCn 2030 et qu'il ne nécessite pas de nouvelle mise à jour.

Depuis l'adoption de son plan directeur communal, la Ville de Genève s'est dotée de plusieurs instruments de planification offrant une vision générale de ses équipements et lui permettant, notamment, d'établir une stratégie en matière de planification et de gestion des bâtiments existants à rénover, des bâtiments à construire et de ses espaces verts. De manière à intégrer pleinement ces thématiques au PDCom, sans attendre sa révision, prévue à partir de 2020, il a été décidé, d'entente avec le DALE d'initier une procédure, conforme à l'article 10 alinéas 5, 6 et 7 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), consistant à mettre à l'enquête publique les fiches traitant de ces planifications (équipements sportifs, scolaires et petite enfance ainsi que la stratégie de végétalisation) puis de les faire adopter par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat.

Planification des équipements sportifs

Cette fiche a été élaborée sur la base du plan directeur des équipements sportifs, établi conjointement par les Départements municipaux de la culture et des sports et des constructions et de l'aménagement. Elle est conforme à la fiche A13 « Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs » du PDCn 2030. Elle fixe les objectifs poursuivis à l'horizon 2030, à savoir répondre aux besoins prépondérants de la population en matière d'équipements sportifs. Etant donné la saturation de l'offre d'équipements actuelle, la réponse à l'objectif passe par l'optimisation de certains équipements mais implique également la construction de nouvelles infrastructures. Plusieurs projets à court, moyen et à long terme ont été identifiés.

Planification scolaire et équipements de la petite enfance

Il s'agit de l'un des plus anciens processus de planification effectué en Ville de Genève, mené par les services des écoles, de la petite enfance et par le service d'urbanisme. Rappelons que ce dernier s'occupe également de la planification de 16 autres communes du canton. Au fil du temps, des thématiques telles que la planification des restaurants scolaires, des institutions pour la petite enfance, des locaux parascolaires se sont ajoutées. Ces planifications sont le fruit d'une collaboration étroite entre le Département des constructions et de l'aménagement et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité. Elles ont toutes pour but d'accompagner la croissance de la population et le développement du logement par la mise en place d'équipements permettant de répondre à la loi en ce qui concerne les écoles et aux besoins de garde pour les autres équipements.

Stratégie de végétalisation de la Ville

Cette fiche a été élaborée à partir de l'étude « Plan stratégique de végétalisation » menée par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité. Elle est conforme à la fiche A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics » du PDCn 2030. Elle fixe les objectifs poursuivis à l'horizon 2030, à savoir accompagner la construction de nouveaux logements par une politique de végétalisation des espaces publics et privés, des toitures, des murs. L'objectif fixé est de végétaliser davantage hors des parcs et jardins publics existants. Les projets d'urbanisation et d'aménagement menés par la Ville de Genève et le Canton sont autant d'opportunités de mettre en œuvre cet objectif.

La consultation publique

En application de l'article 10, alinéas 5, 6 et 7 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), la Ville de Genève, en collaboration avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), engage une consultation publique de 30 jours, **du 9 avril au 8 mai 2018** sur les nouvelles fiches relatives aux planifications thématiques.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

Au Service d'urbanisme de la Ville de Genève
25 rue du Stand - 7ème étage
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h00 à 17h.

Au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
Office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit au Service d'urbanisme, 25 rue du Stand 1204 Genève.